

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00352 et D08-01-17/B-00353
Propriétaire(s) : Steve Marechal et Jeahan Kraya
Emplacement : 386 (388A, 388B et 388C), avenue Winston
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 5, plan enr. 179
Zonage : R3S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. La maison isolée existante (386, avenue Winston) restera sur une parcelle et le triplex existant (388A, 388B et 388C, avenue Winston) restera sur l'autre parcelle.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

| Demande | Façade | Profondeur | Superficie | Parties | Adresse municipale |
|---------|---------|------------|----------------------|---------|--|
| B-00352 | 10,05 m | 27,5 m | 276,9 m ² | 1 et 2 | 386, avenue Winston |
| B-00353 | 10,05 m | 27,5 m | 276,4 m ² | 3 et 4 | 388A, 388B et 388C, avenue Winston (triplex) |

Il est projeté de créer des emprises réciproques sur les parties 2 et 3 au bénéfice des propriétaires des parties 3 et 4 et des parties 1 et 2 réciproquement aux fins c'accès piétonnier et motorisé au stationnement aménagé dans la cour arrière.

Une des parcelles proposées ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-17/A-00286) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.